

29 octobre 2020



FDC66 > communiqué spécial

La France entre à nouveau dans une phase de confinement suite aux annonces du Président de la République.

Depuis 2 jours la FNC n'a de cesse de demander des mesures dérogatoires pour la chasse aux pouvoirs publics.

Il a ainsi été demandé le maintien des activités de chasse au titre notamment de leur mission de service public sur le contrôle des populations animales pour la prévention des dégâts aux cultures et pour assurer la surveillance sanitaire.

Les arbitrages doivent être faits aujourd'hui et le Premier Ministre doit préciser ce soir les modalités de cette nouvelle période de confinement.

En contact permanent avec la FNC et les autorités locales soyez assuré que je vous tiendrai informé de l'évolution de la situation au plus tard dans la journée de demain vendredi 30 octobre

Bien à vous,

Le Président

jean Pierre SANSON